

19072-6  
F10E79-6

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 19



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2<sup>e</sup> SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

2° SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1925.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés, au titre de l'exercice 1925 pour les dépenses du budget du Ministère de la Justice — 2° section, Services pénitentiaires, — s'élèvent à la somme de 61,736,595 fr. 80, savoir :

Budget ordinaire.....	61,724,385 <sup>f</sup>	
Budget extraordinaire.....	132,000	
		<hr/>
TOTAL ÉGAL.....		61,856,385 <sup>f</sup>

Les crédits accordés pour 1924 se sont élevés à la somme de 58,955,620 francs se répartissant comme suit :

Budget ordinaire (Loi du 30 juin 1923).....	58,785,620 <sup>f</sup>
Budget extraordinaire (Loi du 29 décembre 1923)...	170,000
	<hr/>
	58,955,620

D'autre part, le budget spécial des dépenses recouvrables de 1924 (rapport n° 7206, 12° législature) comportait un crédit de..... 550,000

Le total des dépenses prévues pour 1924 était donc de.	59,505,620	<hr/>
		59,505,620

La comparaison des crédits votés pour 1924 avec ceux demandés pour 1925 fait donc apparaître au projet de budget du futur exercice une augmentation de dépenses de..... 2,350,765

Il y a lieu toutefois de noter que, depuis le vote de la loi de finances du 30 juin 1923, plusieurs lois ont eu leur répercussion sur les dotations du budget, savoir : la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 sur le

recrutement qui, dans son article 7, a accordé des majorations d'ancienneté pour services militaires; la loi du 17 avril 1924 accordant également des majorations d'ancienneté aux fonctionnaires mobilisés; la loi du 28 décembre 1923 majorant le taux des indemnités de résidence et des charges de famille; celle du 22 juillet 1923 accordant aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine une indemnité compensatrice.

D'autre part, le Gouvernement ayant décidé de supprimer la transportation, cette décision aura comme conséquence de faire supporter par le budget des services pénitentiaires métropolitains l'entretien des forçats et relégués qui normalement auraient été transportés à la Guyane d'ici la fin de la présente année et au cours des années 1925 et suivantes.

Ces différentes mesures mettent à la charge du budget de 1925 des dépenses qui ne grevaient pas le budget de 1923 et qui peuvent être évaluées aux sommes suivantes :

Bonifications militaires.....	983,780 <sup>f</sup> "
Augmentation de l'indemnité de résidence.....	730,408 "
Majoration de l'indemnité pour charges de famille.....	708,500 "
Indemnité compensatrice d'Alsace et Lorraine.....	190,500 "
Suppression de la transportation.....	600,757 80
	<hr/>
Ensemble.....	3,213,945 <sup>f</sup> 80

A ces charges nouvelles est venue encore s'ajouter celle résultant du rétablissement des crédits précédemment distraits des budgets antérieurs en vue de la suppression des petites prisons, cette suppression étant liée à la réforme judiciaire qui n'est pas encore accomplie. Ces crédits s'élèvent ensemble à la somme de.....

655,600

Soit au total.....

3,669,545 80

Au cours de l'examen des différents chapitres il apparaîtra que l'administration pénitentiaire s'est efforcée de réaliser des économies par des compressions et par la suppression de 2 colonies publiques, elles se traduisent par la somme de.....

1,360,078

qui ont compensé pour partie l'accroissement des dépenses obligatoires résultant ainsi qu'il a été dit ci-dessus des mesures prises depuis le vote du budget de 1923.

Une autre caractéristique du budget des services pénitentiaires pour l'exercice 1925 résulte de l'incorporation au budget général des dépenses inscrites au budget spécial d'Alsace et Lorraine pour les services pénitentiaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Cette mesure est la conséquence du décret du 10 février 1923 qui a étendu à ces départements les dispositions législatives et réglementaires françaises concernant l'exécution des peines, l'ad-

ministration et le régime des établissements pénitentiaires et rattaché les services pénitentiaires d'Alsace et Lorraine à partir du 1<sup>er</sup> avril 1923 au Ministère de la Justice.

L'article 62 de la loi de finances du 31 décembre 1921 stipulant que les crédits du budget d'Alsace et Lorraine sont administrés par le commissaire général, les dépenses qui y sont effectuées, ont dû continuer à être engagées et mandatées par ses soins.

Le vote de la loi de finances de l'exercice 1925 où les crédits sont distraits du budget d'Alsace et Lorraine et transférés au budget du Ministère de la Justice — 2<sup>e</sup> section, services pénitentiaires — rendra définitif le rattachement des services pénitentiaires alsaciens-lorrains.

A cet effet les crédits inscrits aux six chapitres du budget d'Alsace et Lorraine ont été répartis dans les différents chapitres du budget général ainsi qu'il sera constaté ci-dessous, à l'exception toutefois des crédits relatifs à l'éducation forcée qui s'élèvent au total à 756,391 francs et qui sont transférés au Ministère du Travail, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, ce service devant y être rattaché.

L'explication détaillée des différences inscrites aux dotations de chaque chapitre figure aux développements de chacun d'eux.

Enfin, aucun crédit n'est demandé pour les dépenses qui figuraient précédemment au budget spécial des dépenses recouvrables et pour lesquelles une prévision de 550,000 francs avait été inscrite au rapport n° 7206 (12<sup>e</sup> législature) en vue de la remise en état des bâtiments de la maison centrale de Loos et de l'École de préservation de Doullens et le remplacement du mobilier de ces établissements. Les travaux sont terminés et le chapitre peut être supprimé.

**BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 1925**

---

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

---

**2<sup>e</sup> SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES**

## NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
<b>3<sup>e</sup> PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.</b>					
<b>TITRE I<sup>er</sup>. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>					
1	Traitements du personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	381,430	343,000	38,430	"
2	Indemnités au personnel de l'administration centrale et du service intérieur.....	72,275	55,350	16,925	"
3	Matériel, impressions et dépenses diverses de l'administration centrale.....	21,500	20,000	1,500	"
4	Frais de correspondance télégraphique.....	2,500	4,500	"	2,000
5	Personnel administratif du service pénitentiaire. — Traitements.....	2,223,538	1,926,800	296,738	"
6	Personnel de surveillance du service pénitentiaire. — Traitements.....	18,224,864	15,800,650	2,424,214	"
7	Indemnités et allocations diverses au personnel administratif du service pénitentiaire.....	914,057	662,420	251,637	"
8	Indemnités et allocations diverses au personnel de surveillance du service pénitentiaire.....	2,797,013	1,601,900	1,195,113	"
9	Entretien des détenus.....	20,475,558	18,300,000	2,175,558	"
10	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	2,649,000	2,500,000	149,000	"
11	Régie directe du travail.....	4,558,000	4,300,000	258,000	"
12	Remboursements divers occasionnés par le séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.....	112,500	100,000	12,500	"
13	Transport des détenus et des libérés.....	555,100	520,000	35,100	"
14	Travaux aux bâtiments pénitentiaires. — Mobilier. — Dépôt de forçats. — Maisons d'arrêt de justice et de correction autres que la Seine.....	141,325	35,000	106,325	"
15	Travaux d'entretien et d'appropriation aux bâtiments pénitentiaires. — Mobilier. — Colonies publiques. — Prisons de la Seine.....	972,500	950,000	22,500	"
	Reconstruction des bâtiments détruits par un incendie à la maison centrale de Thouray.....	"	Mémoire.	"	"
16	Exploitations agricoles.....	220,000	180,000	40,000	"
17	Consommations en nature des établissements pénitentiaires.....	963,000	947,000	16,000	"
18	Dépenses accessoires et diverses du service pénitentiaire.....	91,300	78,500	12,800	"
19	Subventions aux institutions et comités de patronage.....	77,500	75,000	2,500	"
20	Acquisitions et constructions pour le service pénitentiaire.....	30,000	6,000	24,000	"
21	Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893.....	100,000	44,500	55,500	"
22	Secours personnels à divers titres.....	21,500	20,000	1,500	"
23	Attribution aux personnels civils de l'État d'allocations pour charges de famille.....	1,939,285	1,090,000	849,285	"
24	Indemnité exceptionnelle de cherté de vie.....	2,901,840	2,725,000	176,840	"
25	Indemnités exceptionnelles et temporaires aux fonctionnaires supérieurs de l'administration centrale.....	21,000	21,000	"	"
26	Indemnités temporaires au personnel auxiliaire non rémunéré suivant un salaire régional.....	7,800	"	7,800	"
27	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension. (Application de l'article 28 de la loi du 31 décembre 1920.).....	50,000	75,000	"	25,000
28	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
29	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
30	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAL de la 3 <sup>e</sup> partie.....	60,524,385	52,381,620	8,169,765	27,000
<b>5<sup>e</sup> PARTIE. — REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS.</b>					
31	Remboursements sur le produit du travail des détenus.....	1,200,000	914,000	286,000	"
	A reporter.....	61,724,385	53,295,620	8,455,765	27,000

## NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS. (Suite.)

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	Report.....	61,724,385	53,295,620	8,455,765	27,000
<b>BUDGET DES SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.</b>					
<b>CHAPITRES RATTACHÉS POUR ORDRE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</b>					
<b>2<sup>e</sup> SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.</b>					
<i>Administration.</i>					
"	Personnel.....	"	73,500	"	73,500
"	Matériel.....	"	2,500	"	2,500
<i>Services extérieurs.</i>					
"	Personnel.....	"	2,100,000	"	2,100,000
"	Matériel et dépenses diverses.....	"	3,000,000	"	3,000,000
"	Remboursement sur le produit du travail des détenus.....	"	50,000	"	50,000
<b>CHAPITRE RATTACHÉ DES FINANCES.</b>					
188	Indemnité de cherté de vie pour l'ensemble des services d'Alsace-Lorraine. (Part des services pénitentiaires.).....	"	264,000	"	264,000
	TOTAL des dépenses ordinaires.....	61,724,385	58,785,620	8,455,765	5,517,000
				En plus : 2,938,765 <sup>f</sup>	

## NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS. (Suite.)

NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
		DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	3 <sup>e</sup> PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES. (Suite.)				
	TITRE II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				
A.	Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées.....	132,000	170,000	"	38,000
"	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	"	"	"	"
"	Dépenses de l'exercice 1914 (créances visées par les lois des 29 juin et 29 novembre 1915).....	"	"	"	"
"	Dépenses des exercices clos.....	"	"	"	"
	TOTAL pour les dépenses extraordinaires.....	132,000	170,000	"	38,000
	RÉCAPITULATION.				
	TITRE I <sup>er</sup> . — Dépenses ordinaires.....	61,724,385	58,785,620	8,455,765	5,517,000
	TITRE II. — Dépenses extraordinaires.....	132,000	170,000	"	38,000
	TITRE III. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.....	"	550,000	"	550,000
	TOTAUX.....	61,856,385	59,505,620	8,455,765	6,105,000
				En plus : 2,350,765 <sup>f</sup>	

## DÉVELOPPEMENTS

## DES DÉPENSES PAR CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHERS

## DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1925

## I. — DÉPENSES ORDINAIRES

## DÉVELOPPEMENTS, PAR CHAPITRES, ARTICLES

## ET PARAGRAPHES, DES CRÉDITS DEMANDÉS.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Traitements du personnel des bureaux.....	326,400	331,900	"	5,500
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur.....	27,000	31,500	"	4,500
ARTICLE 3. — Application des lois militaires.....	35,814	"	35,814	"
<b>TOTAL.....</b>	<b>389,214</b>	<b>363,400</b>	<b>35,814</b>	<b>10,000</b>
<b>A DÉDUIRE..</b> { Pour suppression d'emplois.....	"	12,500	12,500	"
{ Pour vacances d'emplois 2 p. 100.....	7,784	7,900	116	"
<b>TOTAL du chapitre 1<sup>er</sup>.....</b>	<b>381,430</b>	<b>343,000</b>	<b>48,430</b>	<b>10,000</b>
<b>En plus.....</b>			<b>38,430<sup>f</sup></b>	

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
	francs. francs.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
<b>TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.</b>	
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Traitements du personnel des bureaux :	
1 Directeur..... de 25,000 <sup>f</sup> à 30,000 <sup>f</sup>	27,500
3 Chefs de bureau..... de 14,000 à 18,000	48,000
4 Sous-chefs de bureau..... de 11,000 à 14,000	50,000
12 Rédacteurs..... de 6,000 à 11,000	102,000
6 Commis d'ordre..... de 4,500 à 10,000	43,500
7 Expéditionnaires..... de 4,000 à 7,000	38,500
3 Sténo-dactylographes..... de 4,000 à 7,000	16,500
Majoration de 5 p. 0/0 pour versement à la Caisse des retraites au profit de 2 dames sténo-dactylographes...	400
<b>ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur :</b>	
1 huissier..... de 3,800 à 5,200 <sup>f</sup>	4,500
5 hommes de service..... de 3,800 à 5,200	22,500
<b>ARTICLE 3. — Crédits nécessaires à l'application des lois militaires.....</b>	<b>35,814</b>
<b>TOTAL du chapitre 1<sup>er</sup>.....</b>	<b>389,214</b>
<b>A DÉDUIRE pour vacances d'emplois 2 p. 100.....</b>	<b>7,784</b>
<b>DIFFÉRENCE ÉGALE AU CRÉDIT DEMANDÉ.....</b>	<b>381,430</b>
<b>DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.</b>	
<b>Augmentation :</b>	
1 <sup>er</sup> Un abattement de 12,500 francs avait été effectué sur les crédits de l'exercice 1924 pour suppression d'emplois, or il n'a été possible de supprimer qu'un emploi d'expéditionnaire (5,500 <sup>f</sup> ) et un emploi d'homme de service (4,500 <sup>f</sup> ), il convient donc de demander le rétablissement d'une somme de 12,500 <sup>f</sup> — 10,000 =.....	2,500 <sup>*</sup>
2 <sup>e</sup> Répercussion de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1923. (Bonification pour service militaire légal.).....	27,814
3 <sup>e</sup> Répercussion de la loi du 17 avril 1924 accordant aux fonctionnaires mobilisés des avancements de classes et bonifications d'ancienneté... ..	8,000
4 <sup>e</sup> Par suite des suppressions d'emplois indiquées ci-dessus il ne devra plus être déduit au titre des vacances d'emploi que 7,784 <sup>f</sup> au lieu de 7,900 <sup>f</sup> soit une différence de.....	116
<b>TOTAL des augmentations.....</b>	<b>38,430</b>

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 2.				
INDEMNITÉS AU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.....	73,750	58,550	15,200	"
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois 2 p. 100.....	1,475	3,200	1,725	"
TOTAL.....	72,275	55,350	16,925	"
En plus.....			16,925 <sup>f</sup>	
CHAPITRE 3.				
MATÉRIEL, IMPRESSIONS ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	21,500	20,000	1,500	"
			En plus : 1,500 <sup>f</sup>	
CHAPITRE 4.				
FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.....	2,500	4,500	"	2,000
			En moins 2,000 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		francs.
CHAPITRE 2.		
INDEMNITÉS AU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DU SERVICE INTÉRIEUR.		
Indemnités de résidence de 42 fonctionnaires.....	67,200 <sup>f</sup>	73,750
Indemnités fixes { au Chef de bureau f. f. de Sous-Directeur.....	2,000	
{ au Secrétaire de la Direction.....	1,200	
Indemnité pour travaux supplémentaires.....	2,290	
Indemnités aux gens de service.....	1,060	
TOTAL du chapitre 2.....		73,750
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois 2 p. 100.....		1,475
		72,275
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
1 <sup>a</sup> La somme à déduire pour vacances d'emploi a été ramenée de 3,200 <sup>f</sup> au chiffre normal de 2 o/o soit 1,475 <sup>f</sup> d'où une augmentation de dépenses de.....	1,725 <sup>f</sup>	
2 <sup>a</sup> Indemnités de résidence de fonctionnaires supprimés.....		3,600 <sup>f</sup>
3 <sup>a</sup> Transfert d'un crédit du chapitre 31.....	2,000	
4 <sup>a</sup> Augmentation de l'indemnité de résidence.....	16,300	
	20,525	3,600
En plus.....		16,925 <sup>f</sup>
CHAPITRE 3.		
MATÉRIEL, IMPRESSIONS ET DÉPENSES DIVERSES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.		
Dépenses diverses de matériel de l'administration centrale.....		21,500
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Transfert des crédits du chapitre 32 du budget d'Alsace et Lorraine.....		1,500 <sup>f</sup>
CHAPITRE 4.		
FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE.....		2,500
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Les dépenses constatées au cours de l'exercice 1923 permettent de faire un abattement de.....		2,000

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 5.</b>				
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.....	761,750	627,000	134,750	"
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	24,750	24,750	"	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	323,750	253,500	70,250	"
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	506,250	582,500	"	76,250
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	185,500	185,500	"	"
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires, du contrôle du travail et de la régie directe.....	39,250	21,750	17,500	"
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine....	221,750	276,000	"	54,250
ARTICLE 8. — Application des lois militaires, etc. ....	205,916	"	205,916	"
TOTAL.....	2,268,916	1,971,000	428,416	130,500
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois 2 p. 100....	45,378	44,200	1,178	"
TOTAL du chapitre 5.....	2,223,538	1,926,800	427,238	130,500
			En plus : 296,738 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense. francs.	
NATURE DES DÉPENSES.					
<b>CHAPITRE 5.</b>					
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS. (Décrets des 9 janvier et 29 septembre 1920.)					
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.					
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	761,750	
Directeurs (1 <sup>re</sup> catégorie).....	7	de 10,000 à 13,000	80,500		
Directeurs (2 <sup>e</sup> catégorie).....	6	de 10,000 à 12,000	66,000		
Contrôleurs.....	10	de 9,000 à 10,000	95,000		
Greffiers comptables [14], économes [13].....	27	de 8,000 à 9,500	236,250		
Commis.....	25	de 5,500 à 7,500	162,500		
Instituteurs [9], institutrices [3].....	13	de 5,500 à 7,500	84,500		
Aumôniers fonctionnaires.....	3	10,000	30,000		
Médecins fonctionnaires.....	1	7,000	7,000		
	92				
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.					
Contrôleur.....	1	de 9,000 à 10,000	9,500		24,750
Comptable.....	1	de 8,000 à 9,500	8,750		
Commis.....	1	de 5,500 à 7,500	6,500		
	3				
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)					
Directeurs (2 <sup>e</sup> catégorie).....	9	de 10,000 à 12,000	99,000	323,750	
Contrôleur.....	1	de 9,000 à 10,000	9,500		
Greffiers comptables [10], économes [3].....	13	de 8,000 à 9,500	113,750		
Commis.....	7	de 5,500 à 7,500	45,500		
Instituteurs.....	4	de 5,500 à 7,500	26,500		
Aumôniers fonctionnaires [9].....	3	10,000	30,000		
	37				
A reporter.....				1,110,250	

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 5.</b>				
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.....	761,750	627,000	134,750	.
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	24,750	24,750	.	.
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	323,750	253,500	70,250	.
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	506,250	582,500	.	76,250
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	185,500	185,500	.	.
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires, du contrôle du travail et de la régie directe.....	39,250	21,750	17,500	.
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.....	221,750	276,000	.	54,250
ARTICLE 8. — Application des lois militaires; etc.....	205,916	.	205,916	.
<b>TOTAL.....</b>	<b>2,268,916</b>	<b>1,971,000</b>	<b>428,416</b>	<b>130,500</b>
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois 2 p. 100.....	45,378	44,200	1,178	.
<b>TOTAL du chapitre 5.....</b>	<b>2,223,538</b>	<b>1,926,800</b>	<b>427,238</b>	<b>130,500</b>
			En plus : 296,738 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense. francs.	
NATURE DES DÉPENSES.					
<b>CHAPITRE 5.</b>					
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS. (Décrets des 9 janvier et 29 septembre 1920.)					
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.					
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.	761,750	
Directeurs (1 <sup>re</sup> catégorie).....	7	de 10,000 à 13,000	80,500		
Directeurs (2 <sup>e</sup> catégorie).....	6	de 10,000 à 12,000	66,000		
Contrôleurs.....	10	de 9,000 à 10,000	95,000		
Greffiers comptables [14], économes [13].....	27	de 8,000 à 9,500	236,250		
Commis.....	25	de 5,500 à 7,500	162,500		
Instituteurs [9], institutrices [3].....	13	de 5,500 à 7,500	84,500		
Aumôniers fonctionnaires.....	3	10,000	30,000		
Médecins fonctionnaires.....	1	7,000	7,000		
	92				
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.					
Contrôleur.....	1	de 9,000 à 10,000	9,500		24,750
Comptable.....	1	de 8,000 à 9,500	8,750		
Commis.....	1	de 5,500 à 7,500	6,500		
	3				
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)					
Directeurs (2 <sup>e</sup> catégorie).....	9	de 10,000 à 12,000	99,000	323,750	
Contrôleur.....	1	de 9,000 à 10,000	9,500		
Greffiers comptables [10], économes [3].....	13	de 8,000 à 9,500	113,750		
Commis.....	7	de 5,500 à 7,500	45,500		
Instituteurs.....	4	de 5,500 à 7,500	26,500		
Aumôniers fonctionnaires [9].....	3	10,000	30,000		
	37				
A reporter.....				1,110,250	

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 5. (Suite.)				
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
RÉPARTITION DES EMPLOIS.	BUDGET DE 1925.			
	NOMBRE d'emplois.	MONTANT de la dépense. francs.		
Directeurs (1 <sup>re</sup> catégorie).....	18	207,000	118.000	86.000
Directeurs (2 <sup>e</sup> catégorie) [16] Directrice [1].....	19	209,000		
Contrôleurs.....	16	152,000	16.000	432.000
Instituteurs chefs [7], institutrices chefs [4].....	11	104,500		
Greffiers comptables [34], éc. nommes [28].....	72	830,000	14.850	1.069.200
Commis.....	48	312,000		
Instituteurs [48], institutrices [15].....	55	317,500	19.450	973.350
Régisseurs des cultures.....	2	17,500	14.850	29.700
Conducteur de travaux.....	1	6,500	9.1150	9.450
Aumôniers fonctionnaires.....	6	60,000	16.500	99.000
Médecins fonctionnaires.....	1	7,000	10.500	10.500
Article 8.....	"	205,916		
<b>TOTAL</b> .....	<b>249</b>	<b>2,268,916</b>		<b>3.289.200</b>
A DÉDUIRE pour vacances d'emploi 2 p. 100.....		45,378		<b>1.266.200</b>
<b>CRÉDIT demandé</b> .....		<b>2,223,538</b>		

OBSERVATIONS.			
NATURE DES DÉPENSES.			MONTANT total de la dépense.
			francs.
Suite du CHAPITRE 5.			
Report.....			1,110,250
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.			
PERSONNEL.	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS. francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE. francs.
Directeurs (1 <sup>re</sup> catégorie).....	6	de 10,000 à 13,000	69,000
Directeurs (2 <sup>e</sup> catégorie).....	1	de 10,000 à 12,000	11,000
Instituteurs-chefs [7] et institutrice-chef [1].....	8	de 9,000 à 10,000	76,000
Greffiers comptables [8] économes [7].....	15	de 8,000 à 9,500	131,250
Commis.....	7	de 5,500 à 7,500	45,500
Instituteurs [22] et institutrices [1].....	23	de 5,500 à 7,500	149,500
Régisseurs des cultures.....	2	de 8,000 à 9,500	17,500
Conducteur de travaux.....	1	de 5,500 à 7,500	6,500
	<b>63</b>		<b>506,250</b>
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.			
Directeurs (2 <sup>e</sup> catégorie) [2] Directrice [1].....	3	de 10,000 à 12,000	33,000
Institutrices chefs.....	3	de 9,000 à 10,000	28,500
Greffiers comptables [3] économes [3].....	6	de 8,000 à 9,500	52,500
Institutrices.....	11	de 5,500 à 7,500	71,500
	<b>23</b>		<b>185,500</b>
A reporter.....			1,802,000

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925		OBSERVATIONS.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 5. (Suite.)					
PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.					
ARTICLE 6. — Service des transfère- ments cellulaires, du contrôle du travail et de la régie directe.					
Report.....					1,751,000
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.					
Directeurs (1 <sup>re</sup> catégorie).....					57,500
Contrôleurs.....					38,000
Greffiers comptables (6) économe (1).....					61,250
Commis.....					39,000
Instituteurs (2) et institutrices (2).....					26,000
TOTAL.....					221,750
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.					
Crédits nécessaires pour l'application de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1923.....					96,166
loi du 17 avril 1924.....					30,000
Part contributive de l'État pour la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....					1,000
Traitements des employés en surnombre.....					78,750
TOTAL.....					205,916
4 déduire : 2 p. 0/0 pour vacances d'emploi.....					45,378
CRÉDIT DEMANDÉ.....					2,223,538
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.					
Les augmentations s'établissent comme suit :					
1 <sup>o</sup> Transfert des crédits du chapitre 33, article 1 <sup>er</sup> du budget de l'Alsace et Lorrains pour traitements des fonctionnaires.....					277,250 <sup>f</sup>
2 <sup>o</sup> Répercussion de l'application de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1923, article 7. Bonification d'ancienneté pour service militaire légal. Il avait été accordé pour l'exercice 1923, période du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre soit 9 mois un crédit de 72,125 francs; pour 12 mois il est donc nécessaire un crédit de 72,125 + 24,041 représentant un trimestre de plus, soit 96,166, d'où une augmentation de dépense de.....					96,166
3 <sup>o</sup> Répercussion de l'application de la loi du 17 avril 1924 accordant aux fonctionnaires mobilisés des avancements de classes et des bonifications d'ancienneté.....					30,000
4 <sup>o</sup> Part contributive de l'État pour la C. N. R. V.....					1,000
5 <sup>o</sup> Traitements des employés en surnombre.....					78,750
6 <sup>o</sup> Augmentation de la somme à déduire pour vacance d'emploi.....					1,178
Les diminutions s'établissent comme suit :					
Economies provenant d'emplois supprimés.....					187,606 <sup>f</sup>
TOTAL.....					484,344
RESTE en augmentation.....					296,738

Suite des Développements, par chapitres, articles  
et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 6.</b>				
PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.....	4,908,550	4,053,300	851,250	"
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.....	192,750	192,750	"	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements que la Seine)	8,555,500	8,148,300	407,200	"
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.....	1,511,200	1,707,150	"	195,950
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.....	406,200	417,200	"	21,000
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.....	331,800	406,000	"	74,200
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine....	1,829,000	1,856,900	"	27,900
ARTICLE 8. — Dépenses communes.....	861,800	"	861,800	"
TOTAL.....	18,596,800	16,791,600	2,124,250	319,050
A déduire pour vacances d'emplois 2 p. o/o.....	371,936	390,950	19,014	"
RESTE.....	18,224,864	16,400,650	2,143,264	319,050
En raison des observations auxquelles a donné lieu, au Sénat, lors de la discussion des crédits supplémentaires de 1923, la réduction de 600,000 francs chiffrée dans les précédents budgets en vue de la suppression éventuelle des petites maisons d'arrêt, cette réduction n'a pas été maintenue au projet de budget de 1925.....	"	600,000	600,000	"
TOTAL du chapitre 6.....	18,224,864	15,800,650	2,743,264	319,050
			En plus : 2,424,214 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense.  francs.	
NATURE DES DÉPENSES.					
<b>CHAPITRE 6.</b>					
PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS. (Décret du 9 janvier 1920.)					
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction.					
PERSONNEL.	CHIFFRE de person- nel.	TRAITEMENTS ANNUELS.  francs.	MONTANT DE LA DÉPENSE.  francs.	4,908,550	
Surveillants-chefs (10), surveillantes-chefs (2).....	12	de 6,200 à 7,000	79,200		
Premiers surveillants (36), premières surveillantes (4).....	40	de 5,500 à 6,200	284,000		
Surveillants commis-greffiers (45), surveillantes commis-greffiers (2).....	47	de 5,500 à 6,200	274,950		
Surveillant contremaitre.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700		
Surveillants et surveillants stagiaires (832), surveillantes (86).....	918	de 3,800 à 5,500	4,268,700		
Surveillantes congréganistes.....	16	2,500	40,000		
	967				
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.					
Surveillant-chef.....	1	de 6,200 à 7,000	6,600		192,750
Premiers surveillants.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700		
Surveillant commis-greffier.....	2	de 5,500 à 6,200	11,700		
Surveillants.....	35	de 3,800 à 5,500	162,750		
	40				
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)					
Surveillants-chefs (prisons de grand effectif).....	16	de 6,200 à 7,000	105,600	8,148,300	
Surveillants-chefs (prisons de petit effectif).....	356	de 5,800 à 6,600	2,207,200		
Premiers surveillants (22), premières surveillantes (4).....	26	de 5,500 à 6,200	152,100		
Surveillants commis-greffiers (72), surveillante commis-greffier (1).....	73	de 5,500 à 6,200	427,050		
Surveillants (994), surveillantes (prisons de grand effectif) [48].....	1,042	de 3,800 à 5,500	4,845,300		
Surveillantes (prisons de petit effectif).....	401	de 1,500 à 2,000	1,701,750		
Ilage.....	14	de 3,000 à 4,000	49,000		
Surveillantes congréganistes.....	27	2,500	67,500		
	1,955				
A reporter.....				13,656,800	

Suite des Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés.

NATURE DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 6. (Suite.)				
PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE. — TRAITEMENTS.				
REPARTITION DES EMPLOIS.	BUDGET DE 1925.			
	NOMBRE	MONTANT de la dépense.		
		francs.		
Surveillant principal.....	1	7.500	9.200	9.200
Surveillants-chefs des établissements de grand effectif (46) et des transfèrements cellulaires (19).....	59	389.400	8.800	3704.800
Surveillantes-chefs des établissements de grand effectif.....	6	39.600		4.068.600
Surveillants-chefs des établissements de petit effectif.....	356	2.207.200		
Premiers surveillants.....	95	555.750		
Premières surveillantes.....	13	76.050		
Surveillants commis greffiers (149) surveillantes commis greffiers (6) dame employée (1).....	156	912.600	8.050	2.881.900
Surveillants contremaitres (57), surveillantes contremaitresses (4).....	61	356.850		787.600
Surveillants des transfèrements cellulaires.....	33	193.050		
Surveillants.....	2.357	10.960.050	6.850	27.638.750
Surveillantes des établissements de grand effectif.....	218	1.613.790		5.665.000
Surveillantes des établissements de petit effectif.....	401	701.750	3.250	1.332.500
Surveillantes de prison, de baillage.....	14	49.000	5.700	79.800
Surveillants congréganistes.....	109	272.500	4.000	436.000
<b>TOTAL.....</b>	<b>3,811</b>	<b>18,596,890</b>		<b>26,082,950</b>
<b>À DÉDUIRE :</b>		<b>17,735,000</b>		<b>8,347,950</b>
Vacances d'emplois 2 p. 0/0.....		571,936		
<b>CRÉDIT DEMANDÉ.....</b>		<b>18,224,864</b>		<b>8,347,950</b>

OBSERVATIONS.				MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.				
Suite du CHAPITRE 6.				
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.				
	Report.....			13,532,650'
PERSONNEL.				
	CHIFFRE de PERSONNEL.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	
Surveillants-chefs.....	7	6,200 à 7,600'	46,200'	
Premiers surveillants (16), premières surveillantes (1).....	17	5,500 à 6,200	99,450	
Surveillants commis-greffiers.....	9	5,500 à 6,200	52,650	
Surveillants contremaitres.....	55	5,500 à 6,200	321,750	1,511,200
Surveillants (205), surveillantes (5).....	211	3,800 à 5,500	981,150	
Surveillantes congréganistes.....	4	2,500	1,000,000	
	<b>303</b>			
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.				
Surveillantes-chefs.....	3	6,200 à 7,000'	19,800'	
Premières surveillantes.....	4	5,500 à 6,200	23,460	
Surveillants commis-greffiers (2) surveillantes-commiss-greffiers (2).....	4	5,500 à 6,200	23,400	406,200
Surveillantes contremaitresses.....	4	5,500 à 6,200	23,400	
Surveillants (6), surveillantes (6).....	68	3,800 à 5,500	316,200	
	<b>83</b>			
ARTICLE 6. — Services des transfèrements cellulaires.				
Surveillant principal.....	1	7,000'	7,500'	
Surveillants-chefs.....	19	6,200 à 7,000	125,400'	
Surveillants.....	33	5,500 à 6,200	193,050	331,800
Dans employés.....	1	5,500 à 6,200	5,850	
	<b>54</b>			
ARTICLE 7. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction du département de la Seine.				
Surveillants-chefs (6), surveillante-chef (1).....	7	6,200 à 7,000'	46,200'	
Premiers surveillants.....	19	5,500 à 6,200	111,150	
Surveillants commis-greffiers (19) surveillante-commiss-greffier (1).....	20	5,500 à 6,200	147,000	1,829,000
Surveillants (284), surveillantes (17).....	301	3,800 à 5,500	1,399,650	
Surveillantes congréganistes.....	62	2,500	155,005	
	<b>409</b>			
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.				
Application de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1923. Bonifications pour service militaire légal.....			474,800	
1 <sup>er</sup> avril 1924. Bonifications aux fonctionnaires mobilisés.....			356,000	861,800
Part contributive de l'État pour la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....			40,000	
<b>TOTAL.....</b>			<b>1,856,800</b>	
<b>À déduire : 2 p. 0/0 pour vacances d'emploi.....</b>			<b>371,936</b>	
<b>CRÉDIT DEMANDÉ.....</b>			<b>18,224,864</b>	
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.				
Les augmentations s'établissent comme suit :			AUGMENTATIONS.	DIMINUTION.
1 <sup>er</sup> Transfert des crédits de chapitre 33, article 2 du budget d'Alsace et Lorraine pour traitements.....			1,442,900	
2 <sup>e</sup> Répercussion de l'application de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1923, article 7.....			471,800	
3 <sup>e</sup> Répercussion de l'application de la loi du 17 avril 1924. Bonifications d'ancienneté et avancement de classes aux fonctionnaires mobilisés.....			350,000	
4 <sup>e</sup> Part contributive de l'État pour la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....			40,000	
5 <sup>e</sup> Il n'a été déduit pour vacances d'emploi qu'une somme de 365,950 francs au lieu de 390,950 francs soit une augmentation de dépenses de.....			19,014	
6 <sup>e</sup> Rétablissement d'une somme de 500,000 francs supprimée à titre indicatif au budget de 1923-1924.....			600,000	
<b>DIMINUTION :</b>				<b>449,500</b>
1 <sup>er</sup> Suppression d'emplois (traitements).....				
<b>TOTAL.....</b>			<b>2,923,714</b>	
			<b>499,500</b>	
<b>RESTE en augmentation.....</b>			<b>2,424,214</b>	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 7.</b>				
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction .....	165,298	126,900	38,398	"
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats .....	7,515	6,525	990	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine) .....	488,328	409,145	79,183	"
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons .....	68,385	49,020	19,365	"
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles .....	21,025	20,485	540	"
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires .....	11,550	6,250	5,300	"
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine .....	137,660	138,020	"	360
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services .....	32,950	22,450	10,500	"
TOTAL .....	932,711	778,795	154,276	360
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois 2 p. o/o .....	18,654	11,375	7,279	"
RESTE .....	914,057	767,420	146,997	360
Rétablissement au projet de budget de 1925 pour les motifs indiqués au chapitre 6 du crédit de 50,000 francs réduit au budget de 1924 en vue de la suppression éventuelle maisons d'arrêt. (Voir page 28.) .....	"	50,000	50,000	"
TOTAL .....	914,057	717,420	196,997	360
Réduction indicative sur les indemnités de résidence .....	"	55,000	55,000	"
TOTAL .....	914,057	662,420	251,997	360
			En plus : 251,037 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
<b>CHAPITRE 7.</b>		
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.		
<i>Indemnités de résidence (décrets des 11 décembre 1919 et 28 janvier 1921).                      Indemnités de caisse et de versement aux comptables (règlement du 4 août 1861; décret du 1<sup>er</sup> avril 1921).                      Indemnités au Personnel des services spéciaux (médecins, chirurgiens, pharmaciens, dentistes, internes en médecine et en pharmacie, organistes des différents cultes) (arrêté du 23 octobre 1920).                      Frais de tournées des directeurs (décret du 1<sup>er</sup> avril 1921).                      Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service (décret du 1<sup>er</sup> avril 1921).                      Frais généraux de direction aux directeurs et aux comptables des prisons de la Seine (décret du 1<sup>er</sup> avril 1921).                      Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés de la rigie directe du Travail (décret du 30 août 1920).                      Indemnités de voyage et de déménagement à des employés changeant de résidence (décret du 1<sup>er</sup> avril 1921).                      Indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel administratif y siégeant (décret du 1<sup>er</sup> avril 1921).                      Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine (loi du 22 juillet 1923).</i>		
ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.		
		MONTANT des INDEMNITÉS.
		francs.
Indemnités de résidence .....		41,573
Indemnités de logement .....		27,500
Indemnités de caisse et de versement aux comptables .....		3,825
Indemnités aux médecins .....		30,500
Indemnités aux pharmaciens .....		15,160
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes .....		22,500
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service .....		16,300
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine .....		14,000
		<b>165,998</b>
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.		
Indemnité de résidence .....		690
Indemnité de voyage .....		2,100
Indemnités de caisse et de versement au comptable .....		125
Indemnité au médecin .....		2,000
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes .....		1,600
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service .....		1,000
		<b>7,515</b>
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)		
Indemnités de résidence .....		29,883
Indemnités de logement .....		7,800
Indemnités de caisse et de versement aux comptables .....		1,165
Indemnités aux médecins .....		219,700
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes .....		40,000
Frais de tournées des directeurs .....		71,500
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service .....		8,500
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine .....		8,880
		<b>488,328</b>
A reporter .....		<b>661,141</b>

Suite des *Développements, par chapitres, articles*

*et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 7. (Suite.)				
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
Indemnités de résidence .....	130,701			
Indemnités de logement .....	56,320			
Indemnités de caisse et de versement aux comptables .....	8,090			
Indemnités aux médecins, chirurgiens-dentistes et internes en médecine .....	355,520			
Indemnités aux pharmaciens et internes en pharmacie .....	26,400			
Indemnités aux ministres des différents cultes .....	186,200			
Frais de tournées des directeurs .....	71,500			
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service .....	32,000			
Indemnité à l'architecte conseil du Service pénitentiaire .....	6 000			
Indemnités aux architectes réviseurs du Service pénitentiaire .....	3,000			
Indemnités pour frais de déménagement .....	15,000			
Indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel administratif y siégeant .....	3,500			
Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés de la régie directe du travail .....	5,450			
Frais généraux de direction aux directeurs et aux comptables des prisons de la Seine .....	3,050			
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine .....	30,000			
<b>TOTAL .....</b>	<b>932,711</b>			
A déduire pour vacances d'emplois, 2 p. o/o .....	18,654			
<b>CRÉDIT DEMANDÉ .....</b>	<b>914,057</b>			

OBSERVATIONS.		MONTANT total des dépenses. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
Suite du CHAPITRE 7.		
Report .....		661,141
ARTICLE 4. — <i>Etablissements publics de jeunes garçons.</i>		
	MONTANT LES INDEMNITÉS. francs.	
Indemnités de résidence .....	8,565	
Indemnités de logement .....	2,900	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables .....	1,500	
Indemnités aux médecins .....	20,100	
Indemnités aux pharmaciens .....	2,800	
Indemnités aux ministres et organistes des différents cultes .....	10,400	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service .....	9,000	
Indemnités compensatrices aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine .....	7,120	<b>68,335</b>
ARTICLE 5. — <i>Colonies publiques de jeunes filles.</i>		
Indemnités de résidence .....	3,450	
Indemnités de logement .....	5,600	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables .....	375	
Indemnités aux médecins .....	6,000	
Indemnités aux ministres des différents cultes .....	2,400	
Frais de voyage et de détachement d'employés pour les besoins du service .....	3,200	<b>21,025</b>
ARTICLE 6. — <i>Service des transfèrements cellulaires.</i>		
Indemnités de résidence .....	6,900	
Indemnités de logement .....	4,400	
Indemnité de caisse et de versement au comptable .....	250	<b>11,550</b>
ARTICLE 7. — <i>Prisons de la Seine.</i>		
Indemnités de résidence .....	39,640	
Indemnités de logement .....	850	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables .....	44,500	
Indemnités aux médecins, chirurgiens et dentistes .....	8,500	
Indemnités aux pharmaciens et internes en pharmacie .....	32,720	
Indemnités aux internes en médecine .....	8,400	
Indemnités aux ministres des différents cultes .....	3,050	
Frais généraux de direction aux chefs des différents établissements et aux comptables .....	3,050	<b>137,660</b>
A reporter .....		<b>899,761</b>

## DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
DEMANDÉS POUR l'exercice 1925.	ACCORDÉS POUR l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
francs.	francs.	francs.	francs.

## CHAPITRE 7. (Suite.)

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF  
DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.

## OBSERVATIONS.

## NATURE DES DÉPENSES.

MONTANT  
total  
des dépenses.

francs.

Suite du CHAPITRE 7.

Report..... 899,761

ARTICLE 8. — *Dépenses communes aux divers services.*

	MONTANT DES INDEMNITÉS.	
	francs.	
Indemnité à l'architecte conseil des Services pénitentiaires.....	6,000	} 32,950
Indemnité aux architectes reviseurs du Service pénitentiaire.....	3,000	
Indemnités aux fonctionnaires spécialement chargés de la régie directe du travail.....	5,450	
Indemnités pour frais de déménagement.....	15,000	
Indemnités aux fonctionnaires appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel administratif y siégeant.....	3,500	
TOTAL.....		932,711
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois, 2 p. 0/0.....		18,654
TOTAL ÉGAL au crédit demandé.....		911,057

## DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.	
AUGMENTATIONS :			
1 <sup>er</sup> Transfert des crédits du budget d'Alsace et Lorraine, pour indemnités au personnel.....	} Chapitre 33, article 2..... 12,800 — article 3, § 1..... 7,500 — § 2..... 54,000	"	
2 <sup>e</sup> Augmentation des frais de voyages et de déménagement des employés résultant de l'augmentation des tarifs de chemins de fer.....		9,465	"
3 <sup>e</sup> Augmentation des frais de tournées des directeurs, pour les mêmes raisons que ci-dessus.....		10,000	"
4 <sup>e</sup> Augmentation des indemnités de résidence.....	48,658	"	
6 <sup>e</sup> Rétablissement du crédit de 50,000 francs déduit au budget de 1923 pour suppression de maisons d'arrêt.....	50,000	"	
7 <sup>e</sup> Rétablissement du crédit de 55,000 francs, déduit au budget de 1923, à titre indicatif, sur les indemnités de résidence.....	55,000	"	
8 <sup>e</sup> Indemnité compensatoire aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	30,000	"	
DIMINUTIONS :			
Indemnités provenant de suppressions d'emplois.....	"	25,561 <sup>1</sup>	
Indemnités de caisse et de versement aux comptables. (Emplois supprimés.).....	"	225	
TOTAL.....	277,423	25,786	
RESTE en augmentation.....		251,637 <sup>1</sup>	

## Suite des Développements, par chapitres, articles

## et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 8.</b>				
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales de force et de correction .....	606,495	381,295	225,200	"
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats .....	23,620	12,065	11,555	"
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.) .....	1,357,165	942,165	415,000	"
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons .....	70,065	17,580	52,485	"
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles .....	14,450	13,095	1,355	"
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires .....	182,730	157,330	25,400	"
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine .....	518,570	407,800	110,770	"
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services .....	81,000	61,144	19,856	"
TOTAL .....	2,854,095	1,992,474	861,621	"
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois, 2 p. 0/0 .....	57,082	34,974	22,108	"
RESTE .....	2,797,013	1,957,500	839,513	"
Rétablissement au projet de budget de 1925 pour les motifs indiqués au chapitre 6 (voir page 28), du crédit de 5,600 francs déduit du chapitre 8 au budget de 1923 en vue de la suppression éventuelle de maisons d'arrêt .....	"	5,600	5,600	"
Réduction indicative d'indemnité de résidence .....	"	350,000	350,000	"
TOTAL du chapitre 8 .....	2,797,013	1,601,900	1,195,113	"
			En plus : 1,195,113 <sup>f</sup>	

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES.	
	francs.	MONTANT total des dépenses. francs.
<b>CHAPITRE 8.</b>		
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.		
<i>Indemnités de résidence. (Décrets des 11 décembre 1919 et 28 janvier 1921.)</i> <i>Indemnités aux vagues-mestres (Règlement du 4 août 1864 et décret du 24 mars 1931.)</i> <i>Frais de voyages et de détachement d'agents pour les besoins du service. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1921.)</i> <i>Indemnités pour le remplacement de surveillantes en congé de repos, de maladie ou de maternité. (Loi de finances du 31 juillet 1920.)</i> <i>Indemnités de caisse aux surveillants-chefs du service des transfèrements cellulaires. (Arrêté du 21 juin 1897)</i> <i>Indemnités de déplacement aux agents du service des transfèrements cellulaires. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1921.)</i> <i>Indemnités de voyage et de déménagement à des agents changeant de résidence. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1921.)</i> <i>Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonctions. (Loi de finances du 31 juillet 1926.)</i> <i>Indemnités aux agents appelés devant le conseil de discipline et aux délégués du personnel de surveillance y siégeant. (Décret du 1<sup>er</sup> avril 1921.)</i> <i>Indemnités aux agents en service titulaires de la Médaille pénitentiaire. (Loi de finances de 1898.)</i> <i>Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine. (Loi du 22 juillet 1923.)</i>		
ARTICLE PREMIER. — Maisons centrales de force et de correction.		
Indemnités de résidence .....	565,269	606,495
Indemnités aux vagues-mestres .....	935	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	2,200	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine .....	38,100	
ARTICLE 2. — Dépôt de forçats.		
Indemnité de résidence .....	9,555	23,620
Indemnité au vagues-mestre .....	65	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	14,000	
ARTICLE 3. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. (Autres départements que la Seine.)		
Indemnités de résidence .....	1,109,000	1,357,165
Indemnités pour le remplacement de surveillantes en congé de repos, de maladie ou de maternité .....	35,000	
Indemnités aux vagues-mestres .....	1,115	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	110,000	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine .....	102,050	
ARTICLE 4. — Établissements publics de jeunes garçons.		
Indemnités de résidence .....	47,700	70,065
Indemnités aux vagues-mestres .....	515	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	1,500	
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine .....	20,350	
ARTICLE 5. — Colonies publiques de jeunes filles.		
Indemnités de résidence .....	13,755	14,450
Indemnités aux vagues-mestres .....	195	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service .....	500	
A reporter .....		2,071,795

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 8. (Suite.)				
INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES AU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
	CRÉDITS DEMANDÉS pour 1925.			
	francs.			
Indemnités de résidence.....	2,307,270			
Indemnités aux vagnemestres.....	3,275			
Indemnités de logement au surveillant principal des transfèrements cella- laires.....	500			
Indemnités de caisse aux surveillants-chefs des transfèrements cellulaires.....	2,850			
Indemnités pour le remplacement des surveillantes en congé de repos, de maladie ou de maternité.....	35,000			
Indemnités de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	203,700			
Frais de voyage aux agents appelés devant le conseil de discipline et aux dé- légués du personnel de surveillance y siégeant.....	12,000			
Indemnités de déménagement.....	35,000			
Indemnités aux agents en service, titulaires de la médaille pénitentiaire.....	24,000			
Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonction.....	10,000			
Indemnité compensatrice aux fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	160,500			
TOTAL.....	2,854,095			
A DÉDUIRE pour vacances d'emploi, 2 p. 0/0.....	57,082			
CRÉDIT DEMANDÉ.....	2,797,013			

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		francs.
Suite du CHAPITRE 8.		
Report.....		2,071,795
ARTICLE 6. — Service des transfèrements cellulaires.		
Indemnités de résidence.....	105,380 <sup>f</sup>	182,730
Indemnités de caisse aux surveillants-chefs.....	2,850	
Indemnités de déplacement.....	74,000	
Indemnités de logement au surveillant principal.....	500	
ARTICLE 7. — Prisons de la Seine.		
Indemnités de résidence.....	516,620 <sup>f</sup>	518,570
Indemnités aux vagnemestres.....	450	
Frais de voyage et de détachement d'agents pour les besoins du service.....	1,500	
ARTICLE 8. — Dépenses communes aux divers services.		
Indemnités de déménagement.....	35,000 <sup>f</sup>	81,000
Frais de dernière maladie et d'inhumation d'agents décédés en fonctions.....	10,000	
Indemnités aux agents appelés devant le Conseil de discipline et aux délégués du personnel de surveillance y siégeant.....	12,000	
Indemnités aux agents en service titulaires de la médaille pénitentiaire.....	24,000	
TOTAL.....		2,854,095
A DÉDUIRE pour vacances d'emplois.....		57,082
TOTAL égal au crédit demandé.....		2,797,013 <sup>f</sup>
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
AUGMENTATIONS :		
1 <sup>o</sup> Transfert des crédits du budget d'Alsace et Lorraine.....	55,000 <sup>f</sup>	#
2 <sup>o</sup> Augmentation des frais de voyages et de déménagement d'agents, résultant de l'augmentation des tarifs de chemins de fer.....	7,000	#
3 <sup>o</sup> Rétablissement du crédit de 5,600 francs, déduit du chapitre 8 du budget 1923-1924, en vue de la suppression éventuelle des maisons d'arrêt.....	40,845	#
4 <sup>o</sup> Rétablissement du crédit de 5,600 francs, déduit du chapitre 8 du budget 1923-1924, en vue de la suppression éventuelle des maisons d'arrêt.....	5,600	#
5 <sup>o</sup> Rétablissement du crédit de 350,000 francs, déduit du budget de 1924, à titre indicatif, pour réductions d'indemnités de résidence.....	350,000	#
6 <sup>o</sup> Augmentation de l'indemnité de résidence.....	657,150	#
7 <sup>o</sup> Indemnité compensatrice des fonctionnaires d'Alsace et Lorraine.....	160,500	#
DIMINUTIONS :		
1 <sup>o</sup> Suppression de l'indemnité perçue par les vagnemestres des colonies du Val-d'Yèvre, Auberive supprimées.....	#	140 <sup>f</sup>
2 <sup>o</sup> Réduction opérée sur l'indemnité de remplacement de surveillantes en congé, jugée possible d'après les dépenses effectuées.....	#	4,610
3 <sup>o</sup> Réduction sur le crédit servant au paiement des secours pour frais d'inhumation et dernière maladie.....	#	144
4 <sup>o</sup> Augmentation de la somme à déduire pour vacances d'emploi.....	#	22,108
5 <sup>o</sup> Réduction d'indemnités de résidence provenant de suppressions d'emplois effectuées.....	#	54,480
TOTAUX.....	1,276,595	81,482
RESTE en augmentation.....		1,195,113 <sup>f</sup>

Suite des Développements par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>CHAPITRE 9.</b>				
<b>ENTRETIEN DES DÉTENUS.</b>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Services à l'entreprise.....	6,382,221 85	11,178,372 18	"	4,796,150 33
ARTICLE 2. — Services en régie.....	11,208,346 20	7,155,925 80	4,052,420 40	"
ARTICLE 3. — Dépenses communes aux services de la régie et de l'entreprise.....	2,955,893 22	954,649 02	2,001,244 20	"
Salaires du personnel libre (contremaitres et ouvriers).....				
TOTAL du chapitre 9.....	20,546,461 27	19,288,947 00	6,053,664 60	4,706,150 33
A DÉDUIRE, en raison de la baisse à prévoir sur les prix de la farine et du charbon..	"	988,947 00	988,947 00	"
ECONOMIE jugée possible.....	70,903 27	"	"	70,903 27
TOTAL.....	20,475,558 00	18,300,000 00	7,042,611 60	4,867,053 60
EN PLUS.....	2,175,558 00 <sup>e</sup>		2,175,558 00 <sup>e</sup>	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense	
NATURE DES DÉPENSES.		fr. c.	
<b>CHAPITRE 9.</b>			
<b>ENTRETIEN DES DÉTENUS.</b>			
<p><i>Prix de journée payées, en vertu d'adjudications et de marchés, dans les établissements en entreprise et les maisons privées destinées aux jeunes détenus. — Nourriture, couchage, blanchissage, entretien des effets de lingerie, de literie et de vestiaire, chauffage, éclairage, aliments et ustensiles supplémentaires fournis aux détenus, sauf retenue sur le pécule, dans les établissements en régie.</i></p>			
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Services en entreprise.			
Dépôt de forçats, 115,701 journées à 2 <sup>f</sup> 093.....	242,162 <sup>f</sup> 19 <sup>c</sup>	6,382,221 85	
Maisons d'arrêt, 2,915,899 journées à 1 <sup>f</sup> 9588.....	5,711,814 90		
Établissements privés de jeunes détenus. } Garçons, 78,183 journées à 2 <sup>f</sup> 495.....	195,066 58		
	Filles, 19,485 journées à 3 <sup>f</sup> 039.....		59,214 91
MOYENNE GÉNÉRALE, 3,129,268 journées à 1 <sup>f</sup> 987.....	6,208,258 58		
Entretien de 200 relégués : 73,000 journées à 2 fr. 093.....	152,789 00		
Remboursement des frais d'entretien des enfants auteurs de crimes et délits (exécution de la loi du 28 juin 1904)...	21,174 27		
ARTICLE 2. — Services en régie.			
Maisons centrales, 2,934,344 journées à 1 <sup>f</sup> 5752.....	4,622,382 56		11,208,346 20
Maisons d'arrêt, 1,238,161 journées à 2 <sup>f</sup> 397.....	2,968,815 25		
Établissements publics de jeunes détenus, 780,614 journées à 1 <sup>f</sup> 881.....	1,468,645 59		
Prisons de la Seine, 1,119,595 journées à 1 <sup>f</sup> 919.....	2,148,502 80		
MOYENNE GÉNÉRALE, 5,853,714 journées à 1 <sup>f</sup> 8558.....	10,863,377 40		
ARTICLE 3. — Dépenses communes.			
Dépenses de caution, paiement de plus-values d'inventaires, frais d'expertise et dépenses diverses occasionnées par les adjudications, etc.....	2,788,826 <sup>f</sup> 53 <sup>c</sup>	2,955,893 22	
Indemnités diverses payées pour les accidents survenus dans le travail.....	10,000 00		
Salaires du personnel libre (contremaitres et ouvriers).....	167,066 69		
TOTAL du chapitre 9.....	20,546,461 27		
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.			
L'augmentation de dépenses provient :			
1 <sup>o</sup> Du transfert des crédits du Budget d'Alsace et Lorraine :			
Chapitre 34, art. 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> .....	1,676,525 00		
Chapitre 34, art. 11.....	1,275 00		
2 <sup>o</sup> Du maintien en France dans les maisons centrales de 600 forçats, soit 219,000 journées à 1 fr. 5752.....			
3 <sup>o</sup> De l'entretien de 200 relégués, soit 73,000 journées à 2 fr. 093.....	344,968 80		
	152,789 00		
TOTAL.....	2,175,557 80		

Suite des Développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 10.</b>				
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.				
ARTICLE UNIQUE.....	2,649,000	2,500,000	149,000	#
			EN PLUS : 149,000 <sup>f</sup>	
<b>CHAPITRE 11.</b>				
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Fabrication et confection. — Achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus.....	4,320,150	4,085,150	235,000	#
ARTICLE 2. — Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie directe. — Reprise de matériel industriel. — Achats et renouvellement de l'outillage, travaux spéciaux, voyages, etc.....	101,350	95,000	6,350	#
ARTICLE 3. — Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....	2,000	2,000	#	#
Salaires des contremaîtres libres.....	134,500	117,850	16,650	#
TOTAL du chapitre 11.....	4,558,000	4,300,000	258,000	#
			EN PLUS : 258,000 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.		
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense. francs.	
<b>CHAPITRE 10.</b>		
APPLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.		
Paiement des frais d'entretien des mineurs confiés aux institutions charitables, à l'Assistance publique et à des particuliers.....	3,100,000	
TOTAL du chapitre 10.....	3,100,000	
<b>DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.</b>		
L'augmentation provient du transfert du budget de l'Alsace et Lorraine (chapitre 34, art. 2) d'une somme de.....	149,000 <sup>f</sup>	
<b>CHAPITRE 11.</b>		
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.		
<b>ARTICLE PREMIER.</b>		
Fabrication et confection. — Achat de matières premières et prix de la main-d'œuvre des détenus.....	4,320,199	
<b>ARTICLE 2.</b>		
Frais supplémentaires pour l'organisation de nouveaux ateliers en régie directe. — Reprise de matériel industriel. — Achats et renouvellement de l'outillage, travaux spéciaux, voyages, etc.....	101,350	
<b>ARTICLE 3.</b>		
Frais de missions spéciales dans l'intérêt des régies.....	2,000	
Salaires des contremaîtres libres.....	134,500	
TOTAL du chapitre 11.....	4,558,000	
<b>DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.</b>		
L'augmentation provient :		
1° Du transfert de crédit du budget de l'Alsace et Lorraine (chap. 34, art. 3) d'une somme de.....	180,000 <sup>f</sup>	
2° D'une prévision pour première mise pour vêtements et literie de 600 forçats, soit 150 francs par condamné.....	78,000	
ENSEMBLE.....		258,000

Suite des *Développements, par chapitres, articles*

*et paragraphes, des crédits demandés.*

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 12.</b>				
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DE DÉTENUS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.				
ARTICLE UNIQUE.....	112,500	100,000	12,500	"
			En plus : 12,500 <sup>f</sup>	
<b>CHAPITRE 13.</b>				
TRANSPORT DES DÉTENUS ET DES LIBÉRÉS.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Frais de transport.....	542,480	507,480	35,000	10,000
ARTICLE 2 — Secours de route.....	12,620	12,520	100	"
TOTAL du chapitre 13.....	555,100	520,000	45,100	10,000
			En plus : 35,100 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense. francs.
<b>CHAPITRE 12.</b>	
REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DE DÉTENUS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.	
Hôpitaux, asiles d'aliénés, frais d'examen médical, etc. ....	112,500
TOTAL du chapitre 12.....	112,500
<b>DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.</b>	
L'augmentation correspond au transfert du crédit du budget d'Alsace et Lorraine (chap. 34, art. 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> ) d'une somme de.....	12,500 <sup>f</sup>
<b>CHAPITRE 13.</b>	
TRANSPORT DES DÉTENUS ET DES LIBÉRÉS.	
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — <i>Frais de transport.</i>	
Transports par voitures cellulaires (frais de locomotion, nourriture des détenus, menues dépenses de route).....	268,480
Transports par voitures ordinaires sur les routes de terre ou par les chemins de fer et par bateaux à vapeur.....	58,000
Transfèvements pour la prison de Fresnes.....	93,000
Frais d'escorte par la gendarmerie.....	123,000
	542,480
ARTICLE 2. — <i>Secours de route.</i>	
Secours de route et moyens de transport aux condamnés libérés des maisons de correction départementales et aux forçats libérés.....	12,620
TOTAL du chapitre 13.....	555,100
<b>DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.</b>	
L'augmentation provient du transfert d'une somme de 20,100 francs : 1 <sup>o</sup> du budget d'Alsace et Lorraine (chap. 34, art. 4), de laquelle il convient de déduire une somme de 10,000 francs, économie jugée possible; 2 <sup>o</sup> d'une provision de 25,000 francs pour le transfèrement à la maison centrale de Caen des forçats actuellement concentrés au dépôt de Saint-Martin-de-Ré.	
Soit une augmentation de.....	35,100 <sup>f</sup>

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 14.</b>				
TRAVAUX AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — DÉPÔT DE FORÇATS. — MOBILIER. MAISONS D'ARRÊT DE JUSTICE ET DE CORRECTION AUTRES QUE LA SEINE.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Travaux ordinaires aux bâtiments.....	102,825	5,000	97,825	#
ARTICLE 2. — Mobilier.....	38,500	30,000	8,500	#
TOTAL du chapitre 14.....	141,325	35,000	106,325	#
<b>CHAPITRE 15.</b>				
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'APPROPRIATION AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. MOBILIER. — MAISONS CENTRALES. — COLONIES PUBLIQUES. — PRISONS DE LA SEINE.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Bâtimens.....	495,570	571,630	#	76,060
ARTICLE 2. — Mobilier.....	435,500	336,940	118,560	20,000
ARTICLE 3. — Salaires du personnel libre (contremaîtres et ouvriers).....	41,430	41,430	#	#
TOTAL du chapitre 15.....	972,500	950,000	118,560	96,060
			En plus : 22,500 <sup>f</sup> .	

OBSERVATIONS.		
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense. francs.	
<b>CHAPITRE 14.</b>		
TRAVAUX AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — DÉPÔT DE FORÇATS. — MAISONS D'ARRÊT DE JUSTICE ET DE CORRECTION AUTRES QUE LA SEINE.		
ARTICLE 1 <sup>er</sup> .		
Travaux ordinaires aux bâtiments.....	102,825 <sup>f</sup>	
ARTICLE 2.		
Mobilier.....	38,500	
TOTAL du chapitre 14.....	141,225	
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Augmentation provient : 1 <sup>re</sup> d'un transfert de crédits du chapitre 34, article 5 et 16 du budget de l'Alsace et Lorraine, soit.....	81,325 <sup>f</sup>	
2 <sup>e</sup> du transfert du chapitre 22 (entretien des prisons cellulaires) d'une somme de.....	25,000	
SOIT au total.....	106,325	
<b>CHAPITRE 15.</b>		
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'APPROPRIATION AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES. — MOBILIER. — MAISONS CENTRALES. — COLONIES PUBLIQUES. — PRISONS DE LA SEINE.		
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Bâtimens.		
Maisons centrales de force et de correction.....	295,070 <sup>f</sup>	
Établissements publics de jeunes détenus.....	180,500	
Établissements de la Seine.....	20,000	
TOTAL.....	495,570 <sup>f</sup>	
ARTICLE 2. — Mobilier.		
Maisons centrales de force et de correction.....	54,500	
Établissements publics de jeunes détenus.....	71,900	
Établissements de la Seine.....	16,000	
Service des transports par voitures cellulaires. — Renouvellement et entretien ordinaire du matériel roulant.....	284,500	
Entretien du matériel de transport des prisons de Fresnes.....	9,000	
TOTAL.....	435,500	
ARTICLE 3. — Personnel libre.		
Salaires du personnel libre (contremaîtres et ouvriers).....	41,430	
TOTAL du chapitre 15.....	972,500	
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Augmentation par suite de transfert de crédits du chapitre 34, article 5 du budget de l'Alsace et Lorraine.....	62,500 <sup>f</sup>	#
Déduction : Réparations aux toitures des wagons cellulaires.....	#	20,000 <sup>f</sup>
Entretien des bâtimens des colonies publiques supprimées.....	#	20,000
	62,500	40,000
RESTE en augmentation de.....	22,500 <sup>f</sup>	

## Suite des Développements, par chapitres, articles

## et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CHAPITRE #. <i>Reconstruction des bâtiments détruits par un incendie à la maison centrale de Thouars.</i>	#	Mémoire.	#	#
CHAPITRE 16. EXPLOITATIONS AGRICOLES.				
ARTICLE UNIQUE.....	220,000 00	180,000 00	60,000	20,000
			En plus : 40,000 <sup>f</sup>	
CHAPITRE 17. CONSOMMATIONS EN NATURE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Établissements publics de jeunes détenus.....	1,055,990 58	944,386 35	111,604 23	122,000
ARTICLE 2. — Écoles de préservation de jeunes filles.....	29,084 34	2,613 65	26,395 77	#
TOTAL.....	1,085,074 92	947,000 00	138,000 00	122,000
A déduire par suite de la suppression des colonies d'Auberive et du Val-d'Yèvre.....	122,074 92	#	#	#
TOTAL du chapitre 17.....	963,000 00	947,000 00	En plus : 16,000 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		francs.
CHAPITRE #. <i>Reconstruction des bâtiments détruits par un incendie à la maison centrale de Thouars.</i>		
CHAPITRE 16. EXPLOITATIONS AGRICOLES.		
Établissements publics de jeunes détenus.....		200,663
Salaire du personnel libre.....		19,337
TOTAL du chapitre 16.....		220,000
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Augmentation par suite du transfert des crédits du chapitre 34, art. 6 du budget de l'Alsace et Lorraine. — Colonie Hafmann : 30,000 <sup>f</sup> ; Phalsbourg : 10,000 <sup>f</sup> .....	60,000 <sup>f</sup>	#
Diminution en raison de la suppression des colonies du Val-d'Yèvre et d'Auberive.....	#	20,000 <sup>f</sup>
	60,000	20,000
AUGMENTATION.....	40,000 <sup>f</sup>	
CHAPITRE 17. CONSOMMATIONS EN NATURE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.		
ARTICLE 1 <sup>er</sup> .		
Colonie d'Aniane (Hérault).....	17,318 <sup>f</sup> 56 <sup>c</sup>	1,055,990 <sup>f</sup> 58 <sup>c</sup>
Colonie d'Auberive (Haute-Marne).....	35,595 20	
Colonie de Belle-Ile (Morbihan).....	113,418 14	
Colonie des Douaires (Eure).....	329,920 73	
Colonie correctionnelle d'Eysse (Lot-et-Garonne).....	19,777 71	
Colonie d'Haguenau (Bas-Rhin).....	67,238 27	
École de réforme de Saint-Hilaire (Vienne).....	204,309 77	
Colonie de Saint-Maurice (Loir-et-Cher).....	181,367 69	
Colonie du Val-d'Yèvre (Cher).....	86,544 51	
TOTAL.....		
ARTICLE 2.		
École de préservation de Cadillac (Gironde).....	7,732 04	29,084 34
École de préservation de Clermont (Oise).....	3,340 50	
École de préservation de Doullens (Somme).....	18,011 80	
TOTAL du chapitre 17.....		1,085,074 92
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Les indications fournies au développement pour le chapitre 18 sont égales aux dépenses constatées en 1923 soit 1,085,000 fr., compte tenu d'une somme de 25,000 francs transférée du budget de l'Alsace-Lorraine (chapitre 34, art. 7) ; mais il y a lieu de diminuer des recettes constatées celles provenant des colonies supprimées soit : Auberive..... 35,595 <sup>f</sup> 20 <sup>c</sup> Val-d'Yèvre..... 86,544 51		
en chiffres ronds 122,000.	TOTAL.....	122,139 71
Augmentation de dépenses soit 138,000 <sup>f</sup> — 122,000 <sup>f</sup> ressort à.....		16,000 <sup>f</sup>

Suite des Developpements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 18.				
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales et dépôt de forçats.....	5,600	5,100	3,000	1,500
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	18,100	15,600	4,000	1,500
ARTICLE 3. — Établissements publics de jeunes détenus.....	37,500	31,000	9,500	7,000
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.....	33,100	26,800	8,600	2,600
TOTAL du chapitre 18.....	91,300	78,500	25,400	12,600
			En plus : 12,800 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.		
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense. francs.	
CHAPITRE 18.		
DÉPENSES ACCESSOIRES ET DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.		
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Maisons centrales et Dépôt de forçats.		
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	1,000 <sup>f</sup>	
Primes pour capture d'évadés.....	400	
Fournitures de bureaux et d'école.....	5,200	
	6,600	
ARTICLE 2. — Établissements pénitentiaires de la Seine et maisons d'arrêt, de justice et de correction.		
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	3,500	
Primes pour capture d'évadés.....	400	
Fournitures de bureaux et d'école.....	14,200	
	18,100	
ART. 3. — Établissements publics de jeunes détenus.		
Ports et affranchissements de lettres et paquets.....	2,650	
Primes pour capture d'évadés.....	2,200	
Fournitures de bureaux et d'école.....	7,600	
Gratifications et livrets de caisse d'épargne aux pupilles des colonies publiques et privées.....	21,000	
	33,500	
ARTICLE 4. — Dépenses diverses.		
Dépenses de traduction.....	3,000 <sup>f</sup>	
Honoraires d'avocats.....	1,500	
Médailles pénitentiaires.....	4,000	
Dépenses pour le conseil supérieur des prisons.....	1,000	
Missions diverses.....	2,900	
Commission pénitentiaire internationale.....	1,800	
Congrès de Londres.....	6,000	
Fournitures anthropométriques.....	2,500	
Achat d'ouvrages pour les bibliothèques pénitentiaires.....	10,000	
Commission de surveillance des établissements pénitentiaires d'Alsace-Lorraine.....	400	
	33,100	
TOTAL du chapitre 18.....	91,300	
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1 <sup>re</sup> Augmentation provenant du transfert de crédits du budget d'Alsace et Lorraine..	400 <sup>f</sup>	"
Chapitres 31, art. 2, § 3.....	19,400	"
Chapitre 34, art. 8.....	6,000	"
2 <sup>de</sup> Participation au congrès pénitentiaire de Londres en 1925.....	"	12,600
Diminution provenant des colonies supprimées.....	25,400	12,600
RESTE en augmentation.....	12,800 <sup>f</sup>	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>CHAPITRE 19.</b>				
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS ET COMITÉS DE PATRONAGE.				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Subventions aux sociétés, œuvres et institutions de patronage se rattachant aux divers services de l'Administration pénitentiaire. (Établissements de longues peines, prisons pour courtes peines, maison d'éducation pénitentiaire).....	62,000	60,000	2,000	#
ARTICLE 2. — Subventions et allocations aux sociétés, œuvres et institutions intéressant le patronage des personnes mises en état de liberté conditionnelle (application de la loi du 14 août 1885).....	15,500	15,000	500	#
TOTAL du chapitre 20 .....	77,500	75,000	2,500	#
			En plus : 2,500 <sup>f</sup>	
<b>CHAPITRE 20.</b>				
ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE.				
ARTICLE UNIQUE.....	30,000	6,000	24,000	#
			En plus : 24,000 <sup>f</sup>	
<b>CHAPITRE 21.</b>				
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893				
ARTICLE UNIQUE.....	100,000	44,500	55,500	#
			En plus : 55,500 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.  francs.
<b>CHAPITRE 19.</b>	
SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS ET COMITÉS DE PATRONAGE.	
ARTICLE PREMIER.	
Subventions aux sociétés, œuvres et institutions de patronage se rattachant aux divers services de l'Administration pénitentiaire. (Établissements de longues peines, prisons pour courtes peines, maisons d'éducation pénitentiaire).....	62,000
ARTICLE 2.	
Subventions et allocations aux sociétés, œuvres et institutions intéressant le patronage des personnes mises en état de libération conditionnelle. (Application de la loi du 14 août 1885).....	15,500
TOTAL du chapitre 19.....	77,500
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.	
Augmentation provenant du transfert des crédits du budget de l'Alsace et Lorraine au chapitre 34, art. 9, § 1 <sup>er</sup> .....	2,500 <sup>f</sup>
<b>CHAPITRE 20.</b>	
ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS POUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE.....	30,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.	
	AUGMENTATION.      DIMINUTION.
Augmentation pour construction de maisons d'habitation pour le personnel de la maison centrale de Loos.....	30,000 <sup>f</sup> #
Diminution de la dernière annuité pour l'achat d'une propriété à Aniane, soit.....	#      6,000 <sup>f</sup>
	30,000      6,000
RESTE en augmentation .....	24,000 <sup>f</sup>
<b>CHAPITRE 21.</b>	
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES DANS LES CONDITIONS DÉTERMINÉES PAR LES LOIS DES 5 JUIN 1875 ET 4 FÉVRIER 1893.	
Allocation de subventions pour la participation de l'État dans les dépenses de construction de la prison cellulaire en cours.....	100,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.	
	AUGMENTATION.      DIMINUTION.
Le crédit à prévoir pour subvention de l'État aux départements qui ont entrepris des constructions de prisons cellulaires peut être évalué à 100,000, alors qu'il n'était prévu pour cet objet pour 1923 que 44,500 francs, soit une augmentation de...	80,500 <sup>f</sup> #
Diminution par suite d'un transfert au chapitre 14 pour l'entretien des prisons cellulaires appartenant à l'État.....	#      25,000 <sup>f</sup>
	80,500      25,000
RESTE en augmentation.....	55,500 <sup>f</sup>



Suite des développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.
CHAPITRE 26. Indemnités temporaires au personnel auxiliaire non rémunéré suivant un salaire régional. (Loi du 28 décembre 1923.).....	7,800	"	7,800	"
			En plus : 7,800 <sup>f</sup>	
CHAPITRE 27. Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension. (Application de l'article 28 de la loi du 31 décembre 1920.).....	50,000	75,000	"	25,000
			En moins : 25,000 <sup>f</sup>	
CHAPITRE 28. EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.				
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
CHAPITRE 29. DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.				
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
CHAPITRE 30. DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.				
ARTICLE UNIQUE.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"

OBSERVATIONS.		MONTANT TOTAL de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		
CHAPITRE 26. DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924. Indemnités accordées par la loi du 28 décembre 1923.		
CHAPITRE 27. AVANCES REMBOURSABLES AUX FONCTIONNAIRES EN INSTANCE DE PENSION. (APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DE LA LOI DU 31 DÉCEMBRE 1920.)...		50,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924. Diminution jugée possible de.....		25,000
CHAPITRE 28. EMPLOI DE FONDS PROVENANT DE LEGS OU DE DONATIONS.....		Mémoire.
CHAPITRE 29. DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE.....		Mémoire.
CHAPITRE 30 DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.....		Mémoire.



DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<b>SERVICES PÉNITENTIAIRES D'ALSACE ET DE LORRAINE.</b>				
<b>CHAPITRE</b>				
<i>Personnel.</i>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Traitements du personnel de l'administration centrale.....	"	59,000	"	69,000
ARTICLE 2. — Allocations diverses, secours.....	"	4,500	"	4,500
Frais de tournées, de déplacement et déménagement.....	2,000 <sup>f</sup>			
Secours aux agents subalternes nécessiteux.....	1,500			
Indemnité et frais de voyage des membres de la commission de surveillance des établissements d'éducation correctionnelle et pénitentiaire d'Alsace et de Lorraine.....	1,000			
TOTAL.....	4,500 <sup>f</sup>			
TOTAL du chapitre.....	"	73,500	"	73,500
			En moins : 73,500	
<b>CHAPITRE</b>				
<i>Matériel.</i>				
Fournitures de bureau, dépenses de téléphones et de bibliothèque de l'administration centrale.....	"	2,500	"	2,500
			En moins : 2,500 <sup>f</sup>	
<b>CHAPITRE</b>				
<i>Personnel.</i>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Traitements du personnel administratif des services extérieurs.....	"	315,000	"	315,000
ARTICLE 2. — Traitements du personnel de surveillance.....	"	1,715,000	"	1,715,000
ARTICLE 3. — Indemnités et allocations diverses.....	"	69,000	"	9,000
Frais de déplacement et de déménagement.....	15,000 <sup>f</sup>			
Indemnité au personnel des services spéciaux (aumôniers, médecins, etc.).....	54,000			
TOTAL.....	54,000 <sup>f</sup>			
TOTAL du chapitre.....	"	2,100,000	"	2,100,000
			En moins : 2,100,000 <sup>f</sup>	

OBSERVATIONS.		MONTANT TOTAL de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.	fr. c.	
<b>SERVICES PÉNITENTIAIRES D'ALSACE ET DE LORRAINE.</b>		
<b>CHAPITRE</b>		
<i>Personnel.</i>		
Traitement du personnel de l'administration centrale.....		"
<b>DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.</b>		
<b>ARTICLE PREMIER.</b>		
Transfert au budget de l'assistance publique pour le paiement des traitements du personnel de l'éducation forcée, d'une somme de.....	37,151 <sup>f</sup>	
Annulation par suite de suppression d'emploi d'un crédit de.....	31,849	
TOTAL.....	69,000 <sup>f</sup>	
<b>ARTICLE 2.</b>		
Transfert au chapitre 2 d'un crédit de.....	2,000 <sup>f</sup>	
Transfert au chapitre 22 pour secours aux agents subalternes nécessiteux d'un crédit de.....	1,500	
Transfert au chapitre 19, article 4 pour indemnités et frais de voyage des membres de la commission de surveillance des établissements pénitentiaires d'un crédit de.....	400	
Transfert au budget de l'assistance publique pour visite des établissements d'éducation forcée, d'un crédit de.....	600	
TOTAL.....	4,500 <sup>f</sup>	
TOTAL du Chapitre, en moins.....		73,500 <sup>f</sup>
<b>CHAPITRE</b>		
<i>Matériel.</i>		
Fourniture de bureau, dépenses de matériel et de bibliothèque de l'administration centrale.....		
<b>DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1923.</b>		
Transferts au chapitre 3 d'un crédit de.....	1,500	
Transferts au budget de l'assistance publique (éducation forcée) d'un crédit de.....	1,000	
TOTAL du Chapitre, en moins.....		2,500 <sup>f</sup>
<b>CHAPITRE</b>		
<i>Personnel.</i>		
<b>DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1923.</b>		
<b>ARTICLE PREMIER.</b>		
Transfert au chapitre 5.....	277,350 <sup>f</sup>	
Transfert au budget de l'assistance publique (éducation forcée).....	8,630	
Transfert au chapitre 7.....	12,800	
Annulation par suite de suppression d'emploi, d'un crédit de.....	17,330	
TOTAL.....	316,000 <sup>f</sup>	
<b>ARTICLE 2.</b>		
Transfert au chapitre 6.....	1,442,900 <sup>f</sup>	
Transfert au chapitre 8.....	62,560	
Annulation par suite de suppressions d'emploi.....	209,600	
TOTAL.....	1,715,000 <sup>f</sup>	
<b>ARTICLE 3.</b>		
Transfert au chapitre 7.....	61,500	
Transfert au chapitre 8.....	7,500	
TOTAL.....	69,000	
TOTAL du Chapitre, en moins.....		2,100,000 <sup>f</sup>
A reporter.....		2,176,000 <sup>f</sup>

Suite des développements, par chapitres, articles

et paragraphes, des crédits demandés.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS.		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.	
	DEMANDÉS POUR l'exercice 1925.	ACCORDÉS POUR l'exercice 1924.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE . <i>Matériel et dépenses diverses.</i>				
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — Entretien des détenus.....	"	2,388,300	"	2,388,300
ARTICLE 2. — Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et la liberté surveillée.....	"	149,000	"	149,000
ARTICLE 3. — Régie directe du travail.....	"	180,000	"	180,000
ARTICLE 4. — Frais de transport des détenus, des libérés et des pupilles. Secours de route ..	"	24,100	"	24,100
ARTICLE 5. — Travaux ordinaires aux établissements et entretien du mobilier. Services en régie.....	"	143,000	"	143,000
ARTICLE 6. — Exploitations agricoles.....	"	60,000	"	60,000
ARTICLE 7. — Consommation en nature des établissements pénitentiaires.....	"	25,000	"	25,000
ARTICLE 8. — Dépenses accessoires et diverses du service pénitentiaire.....	"	19,000	"	19,000
A reporter.....	"	2,988,400	"	2,988,400

OBSERVATIONS.		MONTANT TOTAL de la dépense.
NATURE DES DÉPENSES.		
Report.....	2,176,000 <sup>f</sup>	
CHAPITRE . <i>Matériel et dépenses diverses.</i>		
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
ARTICLE 1 <sup>er</sup> . — <i>Entretien des détenus.</i>		
Transfert au chapitre 9.....	1,676,525 <sup>f</sup>	
Transfert au budget de l'Assistance publique.....	698,000	
Économie jugée possible.....	13,775	
TOTAL.....	2,388,300	
ARTICLE 2.		
Transfert au chapitre 10.....	149,000 <sup>f</sup>	
ARTICLE 3.		
Transfert au chapitre 11.....	180,000 <sup>f</sup>	
ARTICLE 4.		
Transfert au chapitre 13.....	20,100 <sup>f</sup>	
Transfert au budget de l'Assistance publique (éducation forcée).....	4,000	
TOTAL.....	24,100	
ARTICLE 5.		
Transfert au chapitre 14.....	80,500 <sup>f</sup>	
Transfert au chapitre 15.....	62,500	
TOTAL.....	143,000	
ARTICLE 6.		
Transfert au chapitre 16.....	60,000 <sup>f</sup>	
ARTICLE 7.		
Transfert au chapitre 17.....	25,000 <sup>f</sup>	
ARTICLE 8.		
Transfert au chapitre 18.....	19,000 <sup>f</sup>	
A reporter.....	2,988,400	
A reporter.....	2,176,000	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925	
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925. francs.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924. francs.	en plus. francs.	en moins. francs.
CHAPITRE n. (Suite.) <i>Matériel et dépenses diverses. (Suite.)</i>				
Report.....	"	2,988,400	"	2,988,400
ART. 9. Subventions aux institutions de patronage et aux maisons privées s'occupant d'éducation...	"	9,500	"	9,500
ART. 10. Loyer des bâtiments et logements.....	"	825	"	825
ART. 11. Indemnité en vertu de la loi locale concernant l'assurance contre les accidents du travail (30 juin 1900).....	"	1,275	"	1,275
TOTAL du Chapitre n.....	"	3,000,000	"	3,000,000
			En moins: 3,000,000 <sup>f</sup> .	
CHAPITRE n. <i>Remboursement sur le travail des détenus.....</i>	"	50,000	"	50,000
			En moins: 50,000 <sup>f</sup> .	
CHAPITRE 188. INDEMNITÉ DE CHERTÉ DE VIE (POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES D'ALSACE ET LORRAINE.) Part des services pénitentiaires.....	"	264,000	"	264,000
			En moins: 264,000 <sup>f</sup> .	

OBSERVATIONS.		MONTANT total de la dépense. francs.
NATURE DES DÉPENSES.		
Report.....	2,176,000 <sup>f</sup>	
CHAPITRE n. (Suite.) <i>Matériel et dépenses diverses.</i>		
DIFFÉRENCES PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.		
Report.....	2,988,400 <sup>f</sup>	
ART. 9. Transfert au chapitre 49.....	3,500 <sup>f</sup>	
Transfert au budget de l'assistance publique.....	7,000	
TOTAL.....	9,500	
ART. 10. Transfert au chapitre 14.....	825	
ART. 11. Transfert au chapitre 9.....	1,275	
TOTAL du Chapitre en moins.....	3,000,000	
CHAPITRE n. <i>Remboursement sur le travail des détenus.</i>		
Transfert au chapitre 31.....	50,000	
TOTAL des crédits rattachés pour ordre au Ministère de la Justice.....	5,226,000	
CHAPITRE 188. INDEMNITÉ DE CHERTÉ DE VIE (POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES D'ALSACE ET LORRAINE). Transfert au chapitre 24.....	232,935 <sup>f</sup>	
Economie jugée possible.....	31,065	
TOTAL.....	264,000	
TOTAL du Budget d'Alsace-Lorraine (Services pénitentiaires).....	5,490,000	

II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

## TITRE II. — DÉPENSES

## EXTRAORDINAIRES.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1925.		OBSERVATIONS.	MONTANT TOTAL de la dépense.
	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.		
	francs.	francs.	francs.	francs.		francs.
CHAPITRE A.						
INDEMNITÉS SPÉCIALES AUX FONCTIONNAIRES EN RÉSIDENCE DANS DES LOCALITÉS DÉVASTÉES . . . . .	132,000	170,000	.	38,000	Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées . . . . .	132,000
DIFFÉRENCE PAR RAPPORT AU BUDGET DE 1924.						
La diminution résulte d'une réduction du taux des indemnités à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1925.						

## ANNEXE

## Construction et aménagement des prisons cellulaires

I.

dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893.

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION TOTALE des dépenses.	MONTANT DES SUBVENTIONS à la charge de l'État.	CRÉDITS			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1925.		OBSERVATIONS.
			RESTANT à ouvrir au 1 <sup>er</sup> janvier 1925.	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.	ACCORDÉS pour l'exercice 1924.	En plus.	En moins.	
Construction de la prison de Saint-Claude .....	47,000 00	15,800 00	14,305 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup>					
..... de Figeac .....	68,000 00	58,737 65	4,735 62					
..... de Gourdon .....	50,000 00				100,000 <sup>f</sup>	19,500 <sup>f</sup>	80,500 <sup>f</sup>	
Transformation de la prison d'Avignon .....	93,000 00	46,500 00	18,861 66					
Construction de la prison de Toulon .....	2,723,500 00	870,233 40	870,833 40					
Entretien des prisons cellulaires appartenant à l'État .....	"	"	"	"	25,000	"	250,000 <sup>f</sup>	Crédit transféré au chapitre 14.
TOTAUX .....	"	"	"	100,000	44,500	80,500	25,000	
						En plus : 55,500 <sup>f</sup>		

## ANNEXE III.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

2<sup>e</sup> SECTION. — SERVICES PÉNITENTIAIRES.

## ÉTAT DES MISSIONS NE RENTRANT PAS DANS LE CADRE DES INSPECTIONS PERMANENTES.

ANNÉE 1923.

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION des DÉPENSES.	CRÉDITS		CRÉDITS ALLOUÉS pour l'exercice 1923.	OBSERVATIONS.
		RESTANT à ouvrir en janvier 1925.	DEMANDÉS pour l'exercice 1925.		
Aménagement de cellules de nuit et travaux divers de construction relatifs à l'hygiène et à la salubrité des maisons centrales.....	"	"	"	"	
Construction et aménagement de quartiers cellulaires dans les établissements pénitentiaires autres que les prisons départementales.....	"	"	"	"	
Travaux d'amélioration dans les colonies publiques de jeunes détenus.....	"	"	"	"	
Construction de logements pour les surveillants de la maison centrale de Loos.....	30,000 <sup>f</sup>	30,000 <sup>f</sup>	30,000 <sup>f</sup>	"	
Paiement de la dernière annuité pour l'acquisition d'une propriété à Aniane (Hérault).....	"	"	"	6,000 <sup>f</sup>	
TOTAUX.....	26,000	11,000	6,000	6,000	

DATES.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES.	NATURE DE LA MISSION.	MONTANT DES FRAIS.	
			fr.	c.
22 janvier.....	M. Leroux, directeur de l'Administration pénitentiaire.	Inspection à l'École de préservation de Clermont.....	33	15
2 février.....	Idem.....	Inspection à la Maison centrale de Melun.....	34	50
13 mars.....	Idem.....	Inspection à la Maison centrale de Poissy.....	20	50
27 mars.....	Idem.....	Inspection à la colonie de Saint-Maurice.....	71	60
1-15 avril.....	M. Danjoy, sous-directeur de l'Administration pénitentiaire.	Mission en Alsace et Lorraine.....	653	25
9-13 mai.....	M. Leroux, directeur de l'Administration pénitentiaire.	Inspection à la Maison d'arrêt de Tours et à la Colonie des Douaires.....	150	00
5-9 juillet.....	Idem.....	Inspection à l'École de préservation de Doullens, aux prisons départementales de Troyes et de Langres et à la Colonie d'Auberive.	272	90
22-26 juillet.....	Idem.....	Inspection à la Maison d'arrêt de Pontoise et à la Maison centrale de Thouars.	183	00
8 août.....	M. Méry-Perrot, chef du 3 <sup>e</sup> Bureau de l'Administration pénitentiaire.	Inspection à la Colonie pénitentiaire des Douaires.....	47	00
7-10 septembre.....	M. Cazeaux, secrétaire de la Direction de l'Administration pénitentiaire.	Mission au Dépôt de forçats de Saint-Martin-de-Ré.....	244	40
1-18 octobre.....	M. Leroux, directeur de l'Administration pénitentiaire.	Inspection aux Maisons d'arrêt de Reims, Lille, Lens, Marseille, aux Maisons centrales de Clairvaux et Melun et à l'École de préservation de Doullens.	828	45
25 octobre.....	Idem.....	Inspection à la Maison d'arrêt de Château-Thierry et Mission à Laon.....	115	00
10 novembre.....	Idem.....	Inspection à la Colonie de Saint-Maurice.....	71	60
10 novembre.....	M. Méry-Perrot, chef du 3 <sup>e</sup> Bureau de l'Administration pénitentiaire.	Inspection à la Colonie de Saint-Maurice.....	66	60
25-27 novembre.....	M. Chaussemiche, architecte de l'Administration pénitentiaire.	Inspection des travaux à la Prison départementale de Toulon.....	375	20
9 décembre.....	M. Leroux, directeur de l'Administration pénitentiaire.	Inspection à la Maison d'arrêt de Meaux.....	34	50
TOTAL.....			3,201	65

ANNEXE IV.

---

RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL

---

GESTION INDUSTRIELLE DE 1923

ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES INDUSTRIES.	RECETTES RÉELLES.		RECETTES D'ORDRE.		TOTAL DES RECETTES.		DÉPENSES RÉELLES.	
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
<b>I.</b>									
<b>MAISONS CENTRALES.</b>									
Clairvaux (Aube).....	Tissage mécanique.....	104	50	1,146,608	15	1,146,712	65	882,824	58
	Bois de brosses, semelles de galoches, et objets de campement.....	2,664	13	330,897	88	333,562	01	189,000	77
	Tailleurs et cordonniers.....	10,077	63	488	63	10,566	26	8,554	06
	Fabrications diverses.....	"	"	963	83	963	83	165	05
Montpellier (Hérault).....	Effets de lingerie.....	601	00	454,239	47	454,840	47	51,692	40
	Uniformes de surveillantes.....	1,825	00	94,981	75	96,806	75	77,743	71
	Équipements militaires.....	2,144	14	"	"	2,144	14	447	56
Fontevrault (Maine-et-Loire).....	Tissage.....	254,883	68	588,310	43	843,194	11	749,040	16
	Tailleurs.....	2,479	73	527,202	46	529,582	19	202,213	14
	Sabotiers.....	91	00	2,304	78	2,395	78	2,366	89
Melun (Seine-et-Marne).....	Imprimerie.....	374,991	32	264,340	99	639,332	31	502,474	35
	Effets d'uniforme.....	352,433	12	258,996	53	611,429	65	499,696	47
	Cordonnerie.....	118,053	20	30,730	80	148,784	00	41,834	75
	Brosserie.....	3,133	22	137,043	59	140,176	81	37,917	47
Poissy (Seine-et-Oise).....	Mobiliers et objets divers.....	8,868	45	6,244	30	15,112	75	9,076	67
	Brosseries militaires.....	566,552	77	2,284	40	568,837	17	253,994	28
	Tailleurs.....	98,119	11	87,021	02	185,140	13	155,309	38
	Saboterie.....	"	"	"	"	"	"	"	"
Ensisheim (Haut-Rhin).....	Paillassons.....	48	00	3,938	10	3,986	10	3,770	77
	Brosserie.....	664	45	8,546	50	9,210	95	7,136	56
	Cordonnerie.....	"	"	10,958	55	10,958	55	9,405	92
	Tailleurs et tissage.....	826	62	72,596	19	73,422	81	60,159	27
Haguenau (Bas-Rhin).....	Imprimerie et reliure.....	14,706	48	31,015	61	45,722	09	42,995	86
	Ferblanterie et tonnellerie.....	"	"	5,273	68	5,273	68	4,097	18
	Lingerie pénitentiaire.....	185	00	17,650	83	17,835	83	14,272	04
<b>TOTAUX.....</b>		<b>1,813,452</b>	<b>55</b>	<b>4,082,638</b>	<b>47</b>	<b>5,896,091</b>	<b>02</b>	<b>3,896,189</b>	<b>29</b>

DÉPENSES D'ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDENTS		OBSERVATIONS.
		DE RECETTES.	DE DÉPENSES.	
fr.	c.	fr.	c.	
16,409	15	899,233	73	RECETTES.
33,900	98	222,901	75	1° Les recettes réelles ou en numéraire comprennent :
1,816	23	10,370	29	a) Les ventes de produits fabriqués ;
27	75	182	80	b) Les ventes de débris et résidus.
316,969	74	368,662	14	2° Les recettes d'ordre comprennent :
4,047	06	81,790	77	a) Le montant des cessions gratuites de matières premières ou de produits fabriqués.
4,573	53	5,021	09	b) Les plus-values d'inventaires.
25,095	03	774,135	19	DÉPENSES.
185,345	98	477,559	12	1° Les dépenses réelles ou en numéraire comprennent :
338	88	2,705	77	a) L'entretien des bâtiments ;
70,729	39	573,203	74	b) L'achat et l'entretien des machines, de l'outillage et du mobilier ;
101,671	64	601,368	11	c) Le salaire des contremaîtres ;
78,643	29	118,478	04	d) L'achat des matières premières ;
99,864	47	137,781	94	e) Les dépenses diverses.
2,418	96	11,495	63	2° Les dépenses d'ordre comprennent :
300,935	25	554,929	53	a) La valeur des cessions effectuées par d'autres établissements ;
23	545	178,855	36	b) La part revenant à l'État sur le produit du travail des détenus et les moins-values d'inventaires.
"	"	"	"	
196	87	3,967	64	
715	42	7,851	98	
4,240	19	13,646	11	
1,811	80	61,971	07	
594	63	43,590	49	
85	00	4,182	18	
1,436	63	15,708	67	
<b>1,273,413</b>	<b>85</b>	<b>5,169,603</b>	<b>14</b>	
		<b>732,362</b>	<b>38</b>	
			<b>5,874</b>	<b>50</b>

ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DES INDUSTRIES.	RECETTES		TOTAL		DÉPENSES	
		RÉELLES.	D'ORDRE.	DES RECETTES.	RÉELLES.		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
II. ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.							
Colonie du Val-d'Yèvre (Cher).....	Cordonnerie.....	"	12,057 45	12,057 45	8,994 15		
Colonie des Douaires (Eure).....	Cordonnerie.....	"	17,893 34	17,893 34	8,944 50		
Colonie d'Aniane (Hérault).....	Cordonnerie.....	"	20,521 50	20,524 50	16,530 42		
	Tailleurs.....	"	171,834 67	171,834 67	100,142 18		
Colonie de Saint-Maurice (Loir-et-Cher)....	Cordonnerie.....	75 62	15,955 16	16,033 78	11,094 61		
Colonie d'Auberive (Haute Marne).....	Cordonnerie.....	"	5,196 10	5,196 10	4,138 80		
Colonie de Belle-Ile-en-Mer (Morbihan).....	Corderie.....	46 95	39,585 54	39,632 49	26,283 47		
	Conserves alimentaires.....	1,389 63	31,426 00	32,815 63	24,177 47		
	Cordonnerie.....	57 54	22,000 83	22,058 37	16,217 63		
	Tailleurs.....	136 00	6,728 58	6,864 88	701 08		
Colonie correctionnelle d'Eysses (Lot-et-Garonne).....	Cordonnerie.....	"	10,031 32	10,031 32	9,160 84		
	Tailleurs.....	"	401,421 43	401,421 43	192,388 51		
École de préservation de Clermont (Oise)....	Couture et tricotage.....	115 25	126,915 88	127,030 83	46,500 00		
École de réforme de Saint-Hilaire (Vienne)...	Cordonnerie.....	"	8,741 55	8,741 55	7,963 75		
École de préservation de Cadillac (Gironde)...	Lingerie.....	157 96	108,679 84	108,837 80	37,515 86		
École de préservation de Doullens (Somme)...	Lingerie.....	622 74	117,479 07	118,101 81	25,600 00		
	Menuiserie.....	"	377 11	377 11	7,560 55		
Colonie de Haguenau (Bas-Rhin).....	Cordonnerie.....	"	2,269 80	2,269 8	925 39		
	Tailleurs.....	"	6,192 06	6,192 56	5,819 89		
	Saboterie.....	"	965 23	965 23	5,503 80		
	Brosserie.....	"	16 56	16 56	4,952 80		
TOTAUX.....		2,604 69	1,126,292 52	1,128,897 21	570,115 70		

## RÉCAPITU

Maisons centrales.....	1,813,452 55	4,082,638 47	5,896,091 02	3,896,189 29
II. Établissements d'éducation correctionnelle.....	2,604 69	1,126,292 52	1,128,897 21	570,115 70
TOTAUX.....	1,816,057 24	5,208,930 99	7,024,988 23	4,466,304 99
Excédent de recettes.....				

DÉPENSES D'ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDENTS		OBSERVATIONS.
		DE RECETTES	DE DÉPENSES.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
"	8,994 15	3,063 30	"	
10,050 19	18 994 69	"	1,101 35	
15,934 59	32,465 01	"	11,940 51	
49,300 84	158,443 02	13,391 65	"	
2,245 30	13,339 91	2,693 87	"	
1,132 43	5,271 23	"	75 13	
1,318 26	27,601 73	12,030 76	"	
4,471 40	28,648 87	4,166 76	"	
2,925 00	19,142 63	2,915 74	"	
3,263 71	3,964 79	2,900 09	"	
"	9,160 84	870 48	"	
184,451 01	376,839 52	24,581 91	"	
65,554 46	112,054 46	14,976 37	"	
777 80	8,741 55	"	"	
49,278 46	86,794 32	22,043 48	"	
79,019 90	104,619 90	13,481 91	"	
"	7,560 55	"	7,183 44	
1,135 27	2,060 66	209 14	"	
"	5,819 89	372 67	"	
"	5,503 80	"	4,538 57	
"	4,952 80	"	4,936 24	
470,858 62	1,040,974 32	117,698 13	29,775 24	

## LATION.

1,273,413 85	5,169,603 14	732,362 38	5,874 50
470,858 62	1,040,974 32	117,698 13	29,775 24
1,744,272 47	6,210,577 46	850,060 51	35,649 74
		814,416 77	